

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H00 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 Avril 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Aurélie CARTERON, Arnaud MOUNIER, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE, Lionel RICHARD

ÉTAIT EXCUSÉE :

Delphine CHILLET, Marie Agnès FAYOLLE, Bernadette MARTIN, Yoan MAMMERI

Secrétaire de séance : Arnaud MOUNIER

Quorum : 8

➤ Travaux restaurant :

Une réunion avec l'architecte et l'APAVE (contrôleur technique et SPS) a eu lieu afin de faire des ajustements sur le projet définitif avec des petites modifications d'aménagement intérieur et entre autres la possibilité d'offrir des chambres avec 4 couchages.

Le lancement des marchés est prévu mi-juillet pour une date limite des offres sur Septembre.

➤ Lotissement ancien Coise

Suite à une demande de pièces complémentaires, la commune a été contrainte de faire appel à un architecte paysager pour un montant de 800 €

➤ ZA du creux du loup

Le projet est en attente d'un chiffrage plus précis concernant le passage des réseaux et d'un retour du SIEMLY au point de vue technique pour la profondeur du talus.

1. DELIBERATIONS :

1°) PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier concernant la « création d'un accès PMR en vue de remettre en service les chambres d'hôtes du local commercial » et, la « réfection de l'accès à la cuisine de la salle associative. »

Le coût prévisionnel des travaux est de 17 444 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1°- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

2°) CESSION DE TERRAIN ANCIEN COISE AU PROFIT DE MR BOUQUET ET MME DEVILLE

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée délibérante, le souhait de Mr BOUQUET et Mme DEVILLE d'acquérir une partie du terrain appartenant à la commune situé « ancien Coise » parcelle WA14 pour une superficie d'environ 200 m².

Après avoir pris contact avec les propriétaires et défini les emprises avec le cabinet géomètre DENTON,

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de fixer le prix de vente comme suit : 10 €/m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

1°- ACCEPTE de vendre la parcelle de la commune à Mr BOUQUET et Mme DEVILLE pour une superficie d'environ 200 m² pour un montant de 10€/m².

3°) APPEL A PROJETS PARTENARIAT TERRITORIAL 2023 : DEMANDE DESUBVENTION POUR « TRAVAUX BATIMENT LOCAL COMMERCIAL »

Le Département du Rhône aide les communes afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, à leur demande".

Depuis la délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Département du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projets, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Département.

Le projet de travaux sur le bâtiment local commercial sur la commune de Coise, s'inscrit dans le respect des orientations de projets soutenus par le département en matière de Développement local /Aménagement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès des services du Département du Rhône, à savoir :

Montant HT des travaux : 596 960 € HT

- Fonds Propres	138 210 €
- DETR	308 750 €
- Département Rhône	150 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

1° - **DE DEPOSER** auprès des services du Département du Rhône un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet collectivité.

4°) SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER – RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1° - **PREND** acte de ce document

2. POINTS DIVERS :

Cyclo des Monts

10 juin 2023 – 2 parcours, départ : de Villechenève et Coise arrivée : sainte Foy l'argentièrre

Fête des familles

4 Juin 2023

Séance levée à 21H15.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 8 Juin 2023

Vu le 09/06/2023,

Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER



Affichée et publiée le : 15.06.2023.

Le Maire,
Philippe BONNIER

